A Blagnac, mars 2019

Travail dissimulé sur EDF, l'exploitation des salariés continue !!

Absence de système de pointeuse fiable et infalsifiable sur EDF

Cela fait plus de 6 mois que Teleperformance a conclu un contrat avec EDF, et pourtant à voir le démarrage de l'activité, force est de constater que cela donne l'impression que le contrat fut conclu que très récemment.

Étant donné que soit rien n'est préparé, soit la direction nationale se fiche royalement des conseillers de Blagnac et surtout du plus important de leurs bulletins de paies.

En effet, contrairement à une activité comme Nickel ou auparavant comme SFR, où il y a un call-master pour qu'un conseiller puisse se loguer dès son arrivée à son poste de travail, aujourd'hui sur EDF, qu'y a-t-il d'équivalent ?

Rien, le néant absolu.

Et lorsqu'il fut demandé des feuilles de présence comme le prévoit l'accord sur les aménagements du temps de travail, qu'a répondu la direction ?

"Non" évidemment...

Il est demandé aux conseillers d'arriver plus tôt pour se loguer sur le bandeau à défaut, en arrivant à l'heure sur le poste de travail, le conseiller le temps d'allumer le PC, avec les éventuelles mises à jour à faire, se verra connecter 5 minutes après sur le bandeau soit 5 minutes de retard alors qu'il est à l'heure, ce qui revient à du travail dissimulé.

Comme ce fut le cas sur Apple autrefois…

L'article L8221-5 du Code du Travail indique que :

"Est réputé travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié le fait pour tout employeur :

2)...de mentionner sur le bulletin de paie ou le document équivalent un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement accompli"

De plus, comme par hasard CCMS ne fonctionne pas donc les conseillers n'ont aucun moyen de vérifier leurs heures ou plutôt leurs absences.

Jamais depuis la création de CCMS, celui-ci n'avait pas fonctionné juste pour une activité, bizarre, étonnant n'est-ce pas ?

SUD a alerté la direction nationale il y a plus d'un mois, y a-t-il eu un retour même négatif ?

Non rien... La léthargie règne !!

Et pourtant, à Belfort, les conseillers signent chaque jour une feuille d'émargement comme lors des formations et rien à Blagnac, et pourtant cela fut demandé et refusé…

Est-ce parce que la direction nationale se dit que comme il y a beaucoup d'intérimaires contrairement à Belfort, ils ne connaissent pas leurs droits et peuvent être spoliés sans problème.

Sous payer les conseillers cela n'a pas de prix aux yeux de la direction, c'est pourquoi arranger les problèmes ne les intéressent pas !!

Pour quelles raisons de telles problèmes ?

Serait-ce pour que les conseillers ne puissent pas voir leurs erreurs de paies ceci afin que l'entreprise leur verse un salaire inférieur à ce qu'ils méritent ?

Dans quelles poches va l'argent qui n'est pas versé aux conseillers ?

Ou est-ce dû à la fainéantise, ou l'impéritie ou à la friponnerie de la direction nationale que strictement rien n'est fait pour les conseillers de Blagnac alors qu'ils sont au courant que des feuilles d'émargement sont utilisées à Belfort ?

Par conséquent, SUD exige un système de pointeuse fiable et infalsifiable comme le prévoit la loi.

Délégué syndical SUD - Ludovic Lancereau - Tél : 0788309903 - Mail : ludovicl14@gmail.com

Retrouvez le syndicat SUD sur Facebook : https://www.facebook.com/centresdappelssud